



Projet d'Autopartage en régie

Suite aux éléments de bilan de l'expérimentation 2023-2024, les deux intercommunalités reprennent en régie le service d'autopartage

- **Poursuite avec la plateforme de réservation CLEM** : Modalités du service qui resteront pour l'instant identiques à celle du service Libelul (sauf le nom)
- **Gestion du dispositif en partenariat entre les 2 CC avec une plateforme de réservation sur CLEM**
Mobi commune
- Des outils de communication et de marketing communs à définir
- Un développement de la flotte avec l'achat de 5 véhicules électriques d'occasion répartis sur 4 stations :
 - **CC du Crestois et du Pays de Saillans**: maintien d'une station à Aouste-sur-Sye (au lieu de 2) avec 1 véhicule et la création d'une station à Crest avec 2 véhicules (Un service qui démarrera au 2^{ème} trimestre 2025). Une période de transition assurée avec CLEM le temps que le service en régie soit opérationnel.
 - **CC du Val de Drôme**: Maintien des 2 stations de l'Ecosite à Eurre et de Loriol et un service opérationnel depuis en février avec des projets de déploiement sur d'autres communes.